



ALCOR Diagnostics immobiliers

19 rue Saint Alexandre – 71100 Chalon sur Saône
6 rue Robert Delaunay – 21000 Dijon

Tél. 03 85 480 217 - 03 80 410 410 / Fax 03 85 480 274

contact@alcor-controles.fr / www.alcor-controles.fr

Diagnostic de performance énergétique - Maison (6.1)

Les consommations sont établies à partir d'un calcul conventionnel

Diagnostic établi à l'occasion de la vente d'un bien existant dans le cadre de l'arrêté du 15/09/06 - DPE établi sur la base des seules informations connues de l'opérateur

Valable jusqu'au : 01/05/2022 Type de bâtiment : Maison Année de construction : 1988 Surface habitable : 87.0 m ² Adresse : 100 Rue des Isolants 71500 - Saint Rémy	Date : 30/04/2012 Diagnosticneur : ALCOR
Propriétaire : Nom : DUPONT Eric Adresse : 100 Rue des Isolants 71500 - Saint Rémy	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse : 100 Rue des Isolants 71500 - Saint Rémy

Consommations annuelles par énergie

Obtenus par la méthode 3CL, version 15.c, prix moyen des énergies indexés au 21/03/11.

	Consommation en énergies finales	Consommation en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWhEF	Détail par usage en kWhEP	
Chauffage	Fioul: 23063.0 kWhEF	23063.0 kWhEP	1614.4 €
Eau chaude sanitaire	Electricité: 2691.7 kWhEF	6944.7 kWhEP	296.1 €
Refroidissement	0 kWhEF	0.0 kWhEP	0.0 €
Abonnements	-	-	83.1 €
Consommation d'énergie pour les usages recensés	Electricité: 2691.7 kWhEF Fioul: 23063.0 kWhEF	30007.6 kWhEP	1993.6 €

<p>Consommations énergétiques (en énergie primaire) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</p> <p>Consommation réelle : 345 kWhEP/m².an</p>		<p>Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</p> <p>Estimation des émissions : 81 kg éqCO₂/m².an</p>	
<p>Logement économe</p> <p>≤50 A 51 à 90 B 91 à 150 C 151 à 230 D 231 à 330 E 331 à 450 F > 450 G</p> <p>Logement énergivore</p>	<p>Logement</p> <p>344.9 kWhEP/m².an</p>	<p>Faible émission de GES</p> <p>≤5 A 6 à 10 B 11 à 20 C 21 à 35 D 36 à 55 E 56 à 80 F > 80 G</p> <p>Forte émission de GES</p>	<p>Logement</p> <p>80.7 kgéqCO₂/m².an</p>

Nous certifions sur l'honneur être certifié et assuré pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

DEKRA Certification n° 1431-221010-71-001

Technicien : Dominique LEDUC / Assurance : MMA contrat n° 111 594 295 / ALCOR - Siret : 435 099 189 00027



ALCOR Diagnostics immobiliers

19 rue Saint Alexandre – 71100 Chalon sur Saône
6 rue Robert Delaunay – 21000 Dijon

Tél. 03 85 480 217 - 03 80 410 410 / Fax 03 85 480 274

 contact@alcor-controles.fr /  www.alcor-controles.fr

Diagnostic de performance énergétique - Maison (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : Murs : Mur en béton creux - En contact avec l'extérieur - Ep= 20 cm - Épaisseur inconnue (travaux d'isolation à partir 2001) - Isolation intérieure	Système : Mono-système : Chaudière individuelle fioul Chaudière installée entre 89 et 2000 Programmeur présent	Système : Mono-système : ECS électrique Ballon vertical
Toiture : Plafond : Plafond sous combles perdus légers - Bois sous solives bois - Pas d'isolant	Emetteurs : Radiateur Robinet simple	
Menuiseries : Type fenêtres 1 : Fenêtre en bois - Double vitrage - 4/6/4 - Fenêtre avec volet Porte entrée : Porte simple en bois - Porte avec double vitrage		
Plancher bas : Plancher : - En contact avec le sol - Épaisseur inconnue (travaux d'isolation à partir 2001)		
Energies renouvelables : Type d'équipement présent utilisant des énergies renouvelables :	0.0 kWhEP/m².an	

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur;
- Pour comparer différents logements entre eux;- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.
Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Energie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix de l'énergie en date du ..." indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.